



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 15 mars 2024

LES PERMANENCES MULTI-ADMINISTRATIONS MISES EN PLACE DANS LES SOUS-PRÉFECTURES ET A VALENCE SE POURSUIVRONT SUR RENDEZ-VOUS

Depuis le 4 mars dernier, les « permanences agricoles » ont été mises en place pour apporter un traitement individualisé aux agriculteurs en difficulté. Elles sont assurées par les services de l'Etat (DDT et DDFiP) et la mutualité sociale agricole (MSA).

Du 11 au 15 mars : cinq exploitants ont été reçus à Valence, un à Die et huit à Nyons, principalement pour des difficultés économiques.

À compter du 18 mars, les permanences se poursuivront sur rendez-vous auprès de la DDT à Valence au 04 26 60 80 24 ou à l'adresse ddt-sa-pcsmt@drome.gouv.fr pour continuer à offrir un service personnalisé aux exploitants agricoles.

